Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260706-2026_07_06_07-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 6 juillet 2026

N° 2026/07/06/07

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* : **28** *Nombre de votants* : **33**	*Date de convocation :* *30 juin 2026*

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Anne-Marie ECHELARD, Maire de Châteaugiron.

Présents :			
Anne-Marie ECHELARD	Philippe LANGLOIS	Jean-Charles BRIAND	
Catherine TAUPIN	Jean-Marc LÉVÊQUE	Tiphany LANGOUMOIS	Olivier DUDA
Séverine MAYEUX	Ludovic LONCLE	Isabelle CHARPENTIER	Christophe REBULARD
Bertrand TANGUILLE	Bruno VETTIER	Sandrine GUEGUEN	David KELDERMANS
Stéphanie DOUESSIN	Emilie GAUDRÉ	François BRISSIER	Lisa BOISRAMÉ
Samuel LEFEUVRE	Romane GALLIAN	Olivier BODIN	Bénédicte PINARD
Laurent CHAUSSERAY	Solenn ROUGERIE	Marie GUERINEL	Schirel LEMONNE
Stéphane KERSULEC			

Absents :	
Nicolas ANGER donne pouvoir à François BRISSIER	Arnaud BOMPOIL donne pouvoir à Ludovic LONCLE
Clémentine JULIEN donne pouvoir à Stéphanie DOUESSIN	Laetitia MIRALLES donne pouvoir à Séverine MAYEUX
Ludivine ROUAUT donne pouvoir à Romane GALLIAN	

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Jean-Marc LÉVÊQUE

Objet : Rapport de concession 2025 « Mise à disposition, installation, maintenance, entretien et exploitation commerciale du mobilier urbain » établi par la société JCDecaux

Rapporteur : Jean-Charles BRIAND

Cadre contractuel

La concession confiée à JCDecaux France couvre la mise à disposition, la maintenance et l'exploitation commerciale du mobilier urbain publicitaire et non publicitaire sur le territoire communal. Le contrat, en vigueur depuis le 1er juillet 2019, court jusqu'au 30 juin 2032 (prolongé d'un an en raison de la pandémie de Covid-19). L'année 2025 constitue la 1re année d'exploitation en parc complet, les 3 derniers planimètres ayant été installés fin 2024. En application du Code général des collectivités territoriales, JCDecaux a produit son rapport annuel de gestion pour l'exercice 2025, soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) avant présentation au Conseil Municipal.

État du parc et maintenance

Le parc comprend 17 planimètres (MUPI 2 m²) couvrant les axes structurants de la commune et Saint-Aubin du Pavail, ainsi que 5 abris voyageurs. Sur 28 faces publicitaires prévues au contrat, 20 sont actives ; 8 faces restent inexploitées, JCDecaux considérant le parc cohérent en l'état.

Les mobiliers sont en très bon état. La maintenance 2025 a été peu sollicitée (6 interventions préventives, 5 traitements de tags, 2 remplacements de portes de caissons), sans remplacement de vitre ni mouvement de parc.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260706-2026_07_06_07-DE

Communication municipale

Chaque mobilier dispose d'une face réservée à la Ville, sans frais supplémentaires. En 2025, 28 campagnes municipales ont été affichées, représentant 337 affiches posées et déposées intégralement par JCDecaux. Elles ont couvert l'ensemble de la programmation communale (Festival Emômtions, Fête de la musique, Forum des associations…).

Bilan financier

Le chiffre d'affaires 2025 s'établit à 48 004 €, soit +15 % par rapport à l'objectif contractuel et +25 % par rapport à 2024. Cette surperformance résulte de la 1re année de parc complet et d'une hausse de 15 % du prix de vente moyen par face. Le résultat net atteint 11 683 € (contre 3 978 € prévu). La redevance versée à la Ville s'élève à 4 500 €, montant fixe inchangé depuis l'origine du contrat en 2019.
Le rapport annuel de JCDecaux est joint en annexe **(Annexe 1.7)** ainsi que la synthèse de celui-ci **(Annexe 2.7)** préparée pour les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-3 et R. 1411-7,
Vu la délibération n° 2019/06/17/10 du Conseil Municipal du 17 juin 2019 ayant confié le contrat de concession de services pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires à la société Abri Services Bretagne, pour une durée de douze années,
Vu la délibération n° 2020/11/23/13 du Conseil Municipal du 23 novembre 2020 ayant approuvé l'avenant n° 1 portant suspension de la redevance due au titre de l'exercice 2020, avec report en fin de contrat, entraînant une prolongation d'un an et fixant le terme du contrat au 30 juin 2032, soit une durée totale de treize ans,
Vu la délibération n° 2021/07/05/07 du Conseil Municipal du 5 juillet 2021 ayant approuvé l'avenant n° 2 actant le transfert du contrat à la société JCDecaux France, laquelle a repris les droits et obligations de la société Abri Services Bretagne à la suite d'une fusion-absorption prenant effet au 30 avril 2021,
Vu le rapport d'activité 2025 transmis par la société JCDecaux France,
Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 24 juin 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve le rapport annuel 2025 du concessionnaire de service public JCDecaux France pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires, rapport qui sera ensuite tenu à la disposition du public.**

Pour Copie Conforme,
La Maire,

MAIRIE de CHÂTEAUGIRON (ILLE-et-VILAINE)

Anne-Marie ECHELARD

Le secrétaire de séance,

L'Adjoint délégué à la Transition écologique, au Développement durable, à l'Agriculture et au Cadre de Vie

Jean-Marc LÉVÊQUE

Jean-Marc LÉVÊQUE